

**GUIDE DE RECHERCHE DE STAGE - Année 2019-2020**  
**(Période de Formation en Milieu Professionnel)**  
**1ère BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires**

**Objectifs des PFMP :**

- Etre capable de **s'adapter à une situation réelle** dans le milieu professionnel
- Mettre **en œuvre vos connaissances, vos compétences**, vos qualités personnelles et en acquérir de nouvelles
- Savoir rédiger des Fiches d'Activités permettant de passer l'épreuve de soutenance orale pour l'épreuve certificative du BEPA Services aux Personnes.
- Savoir situer la structure dans son environnement socio-économique et culturel.

**Les élèves devront effectuer trois périodes de formation en milieu professionnel :**

- Dans une structure de **Services Aux Personnes** (SAP) : **4 semaines**

Petite enfance : crèche, crèche parentale, micro-crèche, mini-crèche, multi-accueil, école maternelle, halte garderie ...

Personnes fragiles : ADMR, ADPAH, MAPAD, foyer logement, maison de retraite, IME, hôpitaux, cliniques, accueil de jour...

- Dans une structure de **Services Aux Territoires** (SAT) : **3 semaines**

Maison de quartier, MJC, centre aéré, mairie, association, foyer logement, maison de retraite, gîtes, fermes auberges, camping, office du tourisme, communauté de communes, centre d'animation patrimoniale...

- **Stage d'Orientation** : **2 semaines**

Lieu de stage au choix en fonction du projet professionnel de l'élève.

**Ou** Possibilité de faire un **stage à l'étranger** : **4 semaines**

**Evaluations:**

Stage Services A la Personne : rédaction d'un rapport de stage évalué à l'oral dans le cadre du ccf E2 pour le BEPA.

Stage Services Aux Territoires : rédaction d'un rapport de stage évalué à l'écrit qui permet de se préparer à l'épreuve E6 du baccalauréat professionnel.

**Les documents de suivi :**

Une **convention de stage** comprenant une annexe pédagogique, une grille horaire et une attestation de présence.

**Ce document sera à faire remplir et signer par le maître de stage, le responsable légal de l'élève, par l'enseignant référent et le chef d'établissement.**

Le professeur référent validera le document s'il est conforme et complètement renseigné (numéro SIRET, police d'assurance, nombre d'heures légales...)

Une grille d'évaluation sera complétée par le maître de stage à l'occasion de la visite de stage par l'enseignant référent.

**Dates des périodes de formation en milieu professionnel :( max de 35 h / sem.)**

- PFMP **Services Aux Personnes** : du lundi 23 septembre au samedi 19 octobre 2019
- PFMP **Services Aux Territoires** : du lundi 6 avril au samedi 25 avril 2019  
**(Attention 1 semaine de stage sur les congés de Pâques)**
- PFMP **Orientation** : du lundi 15 juin au samedi 27 juin  
Possibilité d'inverser stage Territoire (de 3 semaines obligatoires) et orientation, sous réserve d'acceptation par le professeur référent.